



MODALITÉS 2023/2024

INSCRIPTION

Les inscriptions se feront **EN DIRECT AU BUREAU**, à partir du samedi 10 juin 2023.

CALENDRIER DES COURS

L'année équestre se déroule sur 10 mois de septembre à juin

Début des séances à partir du 12 septembre 2023 – fin des cours le 29 juin 2024

Vacances de la Toussaint : suspension des cours sur les deux semaines (du 23/10/2023 au 05/11/2024)

Vacances de Noël : suspension des cours sur les deux semaines (du 25/12/2023 au 07/01/2024)

Vacances de février : suspension des cours sur les deux semaines (du 26/02/2024 au 10/03/2024)

Vacances de printemps : suspension des cours sur les deux semaines (du 22/04/2024 au 05/05/2024)

SEANCES NON EFFECTUEES ET MODALITES DE RATRAPAGE

LE FORFAIT ANNUEL EST DÛ. En cas d'arrêt de l'activité, il n'y aura **AUCUN REMBOURSEMENT**, sauf sur certificat médical précisant l'incapacité à pratiquer l'équitation au minimum 1 mois.

LES PRELEVEMENTS MENSUELS RESTENT DÛS. En cas d'impayé, quel que soit le motif, nous transmettrons directement à notre service contentieux votre dossier afin de recouvrer les sommes dues.

En cas d'absence à un cours vous avez la possibilité de rattraper le cours sur un autre créneau (à demander à votre moniteur).

Attention, **les rattrapages sont possibles dans la limite de 6 sur l'année** sous condition de nous avoir informé de votre absence 24 h à l'avance minimum par écrit (mail) ou en vous désinscrivant de la reprise directement depuis votre espace personnel et de la disponibilité dans les cours. **Aucun rattrapage ne pourra être exigé après la fin de l'année équestre soit après le 29/06/2024. Les cours non effectués ne pourront en aucun cas être remboursés ou donner droit à un avoir.**

LICENCE

Pour tous les cavaliers, la licence FFE est obligatoire, le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation, n'est plus obligatoire conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2022. Il faudra répondre à un questionnaire de santé, et la visite médicale s'imposera dès qu'une réponse négative y sera mentionnée.

La licence comprend une assurance dans la limite des conditions fixées par cette dernière comme affichées dans votre club house. Il vous appartient de les lire et par votre inscription vous reconnaissez en avoir pris connaissance et faire votre affaire personnelle des éventuels compléments d'assurances que vous jugerez utiles.

MODALITES DE PAIEMENT

> Paiement comptant :

Un seul paiement : vous bénéficiez de 20€ de remise.

> Paiement par prélèvement :

D'octobre à juin, un prélèvement mensuel sera effectué suivant la grille de tarifs, et suivant le montant indiqué sur votre facture. **ATTENTION ceci est une facilité de paiement** et sa suspension n'est possible que dans les conditions citées ci-dessus.

Le règlement de la licence se fait au moment de l'inscription et vient s'ajouter à celui de l'acompte demandé.

> **Remise Famille** : A partir du 2^{ème} inscrit, vous bénéficiez d'une remise famille de 10%. Cette remise n'est valable que sur les forfaits ou la cotisation.